

« Approche anthropologique du rapport à l'animal au cours de l'histoire en Europe »

*(sbobbe@hotmail.fr)

Dans cette communication, je me propose de présenter la diversité du rapport que l'homme entretient avec l'animal dans une perspective historique. C'est donc au regard des pratiques et des représentations sociales (statut coutumier) que seront étudiés nos rapports à l'animal, qu'il s'agisse d'activités professionnelles (piscicoles ou agropastorales) ou de loisir (cynégétiques, élevage, de compagnie). Seront également abordés l'attribution des statuts juridiques et leur évolution.

Domestication

On situe l'apparition de la domestication à la fin du Paléolithique à l'époque des chasseurs cueilleurs, soit vers 12.000 av J.-C. dans la région péri-arctique, et entre 10.000 et 2.000 avant J.-C. au Moyen-Orient et dans le Nord de l'Europe. Les premières domestications ont concerné le loup (probablement pour se vêtir de sa fourrure), animal qui vivait sur le même territoire que l'homme, se nourrissait d'un même gibier et comme l'homme suivait les migrations des herbivores pour s'en nourrir. L'homme a imité les techniques de chasse des loups et les loups ont pu se rapprocher des campements pour se nourrir des déchets humains. Les hommes ont dû recueillir des petits d'adultes tués. Les louveteaux ont été probablement donnés à élever aux femmes qui les ont nourris en leur proposant de la nourriture prémâchée, voire en les allaitant. [Rappelons que l'allaitement des animaux par les femmes est une pratique en usage dans de nombreuses sociétés lorsque les chasseurs rapportent des petits d'animaux sauvages tués (dans certains régions de Sibérie, en Amazonie, en Océanie, en Tasmanie, en Afrique et ponctuellement partout en Europe, les femmes nourrissent des chiots, des gorets, des pécaris, des singes, des faons, des agneaux...)]

La domestication du loup a très tôt permis d'en faire un auxiliaire des chasseurs. Sa domestication a précédé celles d'autres animaux (chèvre, mouton, porc, bœuf, âne, chat, dromadaire, cheval...) qui seront domestiqués plus tard par des agriculteurs sédentarisés adoptant une organisation villageoise (au début du Néolithique).

On sait aujourd'hui que le plus domestique des animaux n'est pas le chien mais bien le papillon, le bombyx du mûrier dont on utilise la soie issue des cocons.

Certains animaux ont pu être apprivoisés, c'est-à-dire familiarisés, sans faire pour autant l'objet d'une entreprise domesticatoire permanente et au long cours, autrement dit sans être un animal qui vit et ne se reproduit que sous le contrôle de l'homme. Sans cette pression domesticatoire, l'animal peut devenir marron et retourner à l'état sauvage. Bien sûr, les modalités de la domestication varient en fonction des espèces concernées, et des utilisations que l'on en fait. Car, à côté des animaux domestiques, comme le chien ou le bœuf, pour lesquels l'action de l'homme est permanente, il y a des animaux que l'on élève en semi-liberté, comme le renne ou l'abeille ; il y a aussi des taureaux de combat ou des chiens de défense des troupeaux chez lesquels la domestication ne doit pas gommer l'instinct belliqueux.

Autrement dit, il n'existe pas d'un côté des espèces animales sauvages, et de l'autre, des espèces domestiquées, mais environ 200 espèces animales sur lesquelles l'homme a exercé à un moment ou à un autre, d'une manière ou d'une autre, une action domesticatoire.

Parmi ces 200 espèces, on en trouve parmi :

- les animaux sauvages (tels l'autruche, le renne et l'éléphant) comptent en même temps des sujets sauvages et des sujets domestiqués,

- que par des animaux véritablement domestiqués, tels le chien, le bœuf ou le bombyx. Il existe aujourd'hui des fermes d'élevage du kangourou roux en Australie, de l'éland en Afrique du sud et de l'élan en Russie, des crocodiles un peu partout et même en France.

On connaît aussi certaines espèces animales dont la domestication a été abandonnée, comme la gazelle et la hyène en Égypte ancienne ou la genette ou la couleuvre qui étaient utilisées chez les Romains et au Moyen-Age pour lutter contre les rongeurs.

Les découvertes archéologiques ont montré que la domestication ne fut pas un phénomène isolé (dont on a longtemps situé l'origine dans le Proche-Orient, en particulier la région du Croissant fertile) mais qu'elle s'est effectuée de façon simultanée dans plusieurs régions du monde, y compris en Amérique. Les migrations humaines ont ensuite participé à la diffusion de techniques domesticatoires comme à l'essaimage de certaines espèces à travers les continents.

La domestication des animaux a suivi de peu celle des végétaux.

Trois principaux processus ont présidé à l'entreprise domesticatoire :

- se protéger et tirer profit des animaux,
- protéger les productions humaines (champs) des incursions des herbivores sauvages « pilleurs de récolte »
- se servir des animaux comme auxiliaire : animal de transport (l'âne, le cheval, le dromadaire) ce qui a permis d'accroître la mobilité des pasteurs,
- et enfin s'en servir dans une relation de commensalité (animal de compagnie).

Historique des catégories existantes : voyons ce qu'il en est de la classification des espèces, des catégories existantes

Étymologiquement, on le sait, sauvage dérive de *silvaticus* "fait pour la forêt" (*sylva*). Au XII^e siècle, l'adjectif s'applique d'abord à "des animaux carnassiers qui vivent en liberté dans la nature". Pour la faune et la flore, c'est à partir du début du XIII^e siècle que "sauvage" s'oppose à "domestique". Est alors considéré "sauvage" l'ensemble de la faune qui échappe à la sphère de la maison (*domus*), et plus généralement à l'entreprise domesticatoire ("ce qui est produit sans intervention humaine"). Parallèlement à l'idée d'état de nature se développent à partir du XII^e siècle des valeurs morales attachées à l'emploi de ce terme en référence aux humains. [L'ermite ou le bandit de grand chemin sont considérés "sauvages" en ce qu'ils vivent solitaires dans les bois (dans cette nature non défrichée qui s'oppose à la civilisation). Est aussi qualifié de sauvage celui qui est étranger à la société où l'on vit. Deux valeurs distinctes apparaissent dans l'emploi de ce terme à propos des humains : la première désigne l'individu que l'on cherche à exclure du groupe social dans la mesure où il ne participe pas à « l'affinement des mœurs propres à la courtoisie » (1300). Bien connue des anthropologues, la seconde valeur, qui se précise et se développe à la Renaissance, qualifie des peuples dans leur globalité, considérés comme étrangers à toute civilisation, également appelés "les naturels". Le concept de *bon sauvage*, avancé par Jean-Jacques Rousseau, invite à "rechercher la société de la nature pour y méditer sur la nature de la société", nourrissant ainsi la controverse qui oppose valeurs naturelles et valeurs engendrées par l'état de culture. Puis, au XIX^e siècle, sauvage désigne un être humain qui a grandi sans contact avec la civilisation (1831) ou encore un individu cruel (1847), grossier, ou un bétien (1887)¹.] Substantivé lorsque le "naturel" est devenu objet d'étude, le qualificatif "sauvage" appliqué à la faune concerne, depuis le début du XX^e siècle, « ce qui est à l'état de nature ou qui n'a pas été modifié par l'action de l'homme ». Se dit de l'animal « qui vit en liberté dans la nature... Qui

¹ *Dictionnaire historique de la langue française*, Alain Rey [dir.], Paris.

n'appartient pas à l'expérience familière de l'homme [...] Des animaux non domestiqués d'une espèce qui comporte des animaux domestiques »².

Autrement dit, les catégories « domestique » et « sauvage », comme l'opposition sauvage/domestique ont une histoire sociale et culturelle et ne sont nullement ontologiques. Elles sont tellement enracinées dans notre vision du monde que nous avons tendance à oublier leurs caractères contingent et relatif. Par conséquent, il faut avoir clairement à l'esprit que cette manière de classer les êtres, les choses et les espaces est historiquement et culturellement connotée : ce qui vaut aussi pour un autre binôme, le couple nature/culture.³

Pour que le couple domestique/sauvage voit le jour, en fait, plusieurs facteurs durent être réunis, et notamment la convergence de la domestication presque simultanée des plantes et des animaux, au sein du processus de néolithisation (qui a débuté dans le « croissant fertile » il n'y a au fond que 10.000 ans). Philippe Descola retrouve les racines de cette dichotomie, dans sa forme la plus achevée, au cœur même de la civilisation latine, dans un paysage romain « [...] implanté par la colonisation au voisinage des cités jusqu'aux rives du Rhin et en Bretagne, qui va dessiner la figure d'une polarité entre le sauvage et le domestique dont nous sommes tributaires jusqu'à présent ». Cette opposition radicale est loin d'être universelle : au Japon, « [...] la distinction entre *yama* (la montagne) et *sato* (le lieu habité) [...] signale moins une exclusion réciproque qu'une alternance saisonnière et une complémentarité spirituelle » (Augustin Berque).

C'est dans la civilisation occidentale, finalement, que l'opposition domestique/sauvage s'impose comme notion autonome et fondatrice jouant un rôle déterminant dans les représentations du monde social, naturel et même surnaturel. Et c'est dans ce cadre précis qu'elle se révèle un formidable opérateur logique qui structure la pensée savante aussi bien que la pensée vernaculaire.

Catégorie vernaculaire, catégorie juridique

Au XII^e siècle, est alors considéré sauvage ou domestique la place de l'animal par rapport à l'espace (*sylva* ou *domus*). En découle le type de rapport que l'on a avec l'animal : on en fait un auxiliaire de l'homme, on l'élève, ou on le repousse au plus loin car il est une menace pour les productions humaines. Au cours des siècles, le sauvage est devenu une catégorie juridique qui dicte sur un plan légal le rapport que l'État nous autorise à avoir avec ces espèces. Ainsi le sauvage est composé d'une grande famille qui réunissait des espèces avec lesquelles on entretenait et on continue d'entretenir des rapports distincts :

- le gibier (que l'on chasse et mange),
- le nuisible (que l'on tente de repousser au plus loin et/ou d'éradiquer),
- le protégé (dont on soutient l'existence pour qu'elle se pérennise).

L'inscription dans chacune des catégories n'est pas immuable mais résulte autant de l'état biologique de conservation de l'espèce que du jeu politique en place (lobbying des associations de protection de la nature...). Ainsi l'ours, le lynx, le loup et les vautours par exemple ont tous été respectivement inscrits dans chacune de ces trois catégories juridiques.

On peut également trouver des exemples de glissements d'une catégorie à l'autre pour des espèces végétales.

C'est notamment le cas dans le monde des amateurs de champignons (cueilleurs, producteurs dilettantes et professionnels ...) où les inconditionnels des espèces sauvages s'opposent à ceux

² 1978, *Le Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française.*

³ « les équivalents terminologiques du couple de la nature et de la culture sont pratiquement impossibles à trouver hors des langues européennes... » (cf. Descola)

qui ont pris le parti des domestiques. Mais le cloisonnement de ces deux mondes de passionnés pourra-t-il résister aux récentes opérations de mise en culture de champignons jadis sauvages, réalisées depuis la fin du siècle dernier ? À côté du champignon de Paris cultivé, exemple-type du produit domestique, des champignons jadis sauvages (du moins en Europe) produits en milieu contrôlé (pieds bleus, pleurotes, shii-také, pholiotés du peuplier), des champignons soumis à diverses pratiques culturelles (truffes, lactaires, bolets jaunes), des cèpes dont la fructification a été simplement initiée, ou encore des échappées de culture que l'on retrouve dans la nature, il est un champignon qui fait figure de mauvais garçon tant il déjoue toutes les tentatives de domestication. Il s'agit de la morille. Malgré sa résistance affichée à se maintenir dans une totale sauvagerie, la frontière entre domestique et sauvage s'avère bien poreuse. D'autant que les récentes avancées scientifiques donnent le jour à des figures intermédiaires notamment depuis la découverte de spécimens sauvages du champignon de Paris que l'on croyait issu de la domestication. Proliférant librement sans intervention humaine, les cousins sauvages du "blanc" vont-ils participer à l'amélioration des variétés cultivées de ce champignon-légume ? Trouvera-t-on bientôt sur les marchés des hybrides de sauvages et de domestiques, des domestiques rajeunis par des croisements avec des sauvages, voire même des sauvages sélectionnés ?

Certains sauvages semblent même plus sauvages que d'autres.

Au début de cette introduction nous avons rappelé l'ambivalence de la notion de sauvage telle qu'elle se dessine dans l'univers symbolique de l'homme occidental. La sauvagerie est d'abord une prérogative des autres (de l'Autre avec une majuscule), condition d'incomplétude qui peut porter atteinte, par contagion, à l'ordre du monde instauré par notre action démiurgique. C'est la menace de la *ingens sylva* et de ses émissaires sur les champs labourés de la campagne romaine, pour reprendre l'analyse de Philippe Descola. Mais la sauvagerie est également une pulsion qui peut venir de nous-mêmes, synonyme de démesure, de profanation, de rupture irresponsable des équilibres délicats qui relie l'ordre de la nature à l'ordre de la société. Cette deuxième acception, qui renvoie à la figure de l'apprenti sorcier, est encore bien enracinée dans l'imaginaire contemporain. Sergio Dalla Bernardina évoque le cas de *Caulerpa Taxifolia*, espèce "sauvage", à double titre. D'un côté, cette algue exotique qui colonise le littoral Méditerranéen présente tous les traits de l'envahisseur. Comme ces hordes barbares issues des forêts nordiques pour anéantir les acquisitions et les symboles de la civilisation latine, elle uniformise les fonds du *Mare Nostrum*, une mer qui a une histoire, compromettant sa biodiversité. Mais d'un autre côté, son comportement « sauvage » est le fruit d'un excès de domestication : si elle prospère aisément dans les bacs des aquariophiles, dans les prairies de Posidonie autochtones et jusque dans les profondeurs abyssales désertées par les autres espèces (parfaitement indifférente à des distinctions telles que *hortus, saltus et sylva...*), c'est en vertu, selon certains, d'une mutation génétique survenue pendant sa permanence en laboratoire. Plante ornementale aux tendances expansionnistes, espèce "prédatrice" (souvent comparée au loup) qui se joue de la frontière qui sépare, conventionnellement, le monde domestique du sauvage, *Caulerpa Taxifolia* constitue un bel exemple de marronnage qui synthétise deux modalités majeures de penser notre rapport au sauvage (l'éloignement et l'excès de proximité). Plante paradoxale, elle met en danger, de par sa sauvagerie débordante mais quelque peu artificielle, la sauvagerie tout aussi fictive d'une nature maritime fréquentée par une myriade de pêcheurs, de plongeurs et de plaisanciers de tout genre (rien de plus « domestiqué » que les eaux méditerranéennes). Elle nous permet ainsi de réfléchir aux enjeux symboliques liés à la préservation de l'environnement naturel, cette dimension chargée d'utopie, comme le montre l'auteur, où les derniers espaces sauvages, loin de correspondre à une réalité concrète, ne sont en fait que "des espaces domestiques où on se plaît à mimer la sauvagerie"⁴.

4 Cf. Sergio Dalla Bernardina, « La nature sauvage et ses consommateurs : le Game Fair », *Ethnologie Française*. - *Habiter La nature ?* 2001-4, Octobre-Décembre, Tome XXXI, p. 691

Il arrive que certaines espèces ne soient inscrites ni dans la catégorie juridique du domestique ni dans celle du sauvage. C'est notamment le cas d'espèces d'oiseaux exotiques. Absents des listes des espèces "domestiques" (exception faite du canari) et "sauvages", c'est par la négative que ces oiseaux d'élevage sont classés par l'administration française qui les inscrit dans une catégorie en creux, celle des "non-domestiques" (indépendamment du statut d'espèces protégées dont certains bénéficient et qui vaut que l'administration s'intéresse de près à cette activité d'élevage).

Loin d'être sauvage, l'oiseau "de cage" est originaire de la cage (comme on est originaire d'un pays). Ainsi, le canari jaune (ex-serin des îles), le chardonneret ou encore le diamant de Papouasie ne partagent plus le phénotype de leurs homologues sauvages tant ils s'en distinguent par la taille, la couleur, la qualité de la plume ou la posture. Outre la fixation des mutations nouvelles obtenues par le travail de sélection, les éleveurs se mobilisent également, depuis une vingtaine d'années, pour la conservation des souches-mères et des espèces en voie de disparition. Ainsi, après s'être éloignés du modèle de l'oiseau à l'état sauvage⁵, les standards actuels tendent à s'en rapprocher dans le retour fictif à un état de nature tout à fait artificiel.

Il est un autre animal qui bénéficie lui aussi du statut de "non-domestique"⁶. C'est le cas du bison. Contrairement à l'oiseau façonné par l'éleveur qui n'a pas sa place dans une classification fondée sur le seul critère de l'usage, cet autre inclassable est un animal de rapport, élevé à des fins strictement alimentaires hors cadre d'exploitation cynégétique. Apparu dans les exploitations agricoles françaises depuis une quinzaine d'années, le bison est traité comme un animal de rente (bovin, ovin, caprin...). C'est d'ailleurs à partir de savoir-faire agricoles que les exploitants l'élèvent pour produire une viande bouchère dont ils souhaitent promouvoir la qualité sauvage. Reste à comprendre comment l'éleveur parvient à produire du "sauvage" à partir du "non-domestique" avec des pratiques, des savoirs et des savoir-faire empruntés à l'élevage d'espèces domestiques.

Il arrive toutefois que la classification juridique ne corresponde pas à la classification coutumière ; cette distinction étant alors source de conflit puisque toute classification induit, et définit le type de rapports à l'animal. Et de ce rapport découle des représentations.

Nous l'avons dit en début d'exposés, certains sauvages, et parmi les plus redoutés, sont en train de revenir. Chassés des monts et des forêts à la grande époque de la domestication outrancière de la nature, ours, loups, lynx, recolonisent les derniers faiblement peuplés, traités comme des vieilles connaissances injustement oubliées et finalement réhabilitées⁷. À l'instar de ces fonctionnaires chinois censés vérifier l'état de santé du jeune empereur, nous nous penchons religieusement sur leurs laissées, devenues précieuses. Nous scrutons attentivement les carcasses de leurs victimes. Et c'est à partir du décor plus ou moins propre, des blessures plus ou moins profondes et sanguinolentes, que nous nous plaçons à les identifier ("Génial, c'était un ours..."). Nous raffolons du contact (même imaginaire et fantasmatique) avec ces bêtes sauvages-là, que les zootechniciens soignent, manipulent, bichonnent, comme s'il s'agissait d'animaux domestiques. Loin de chercher à les repousser, on les guette, les épie, les piste. Il y existe en revanche des vieux/nouveaux sauvages particulièrement encombrants que nous ne voulons pas voir, surtout pas toucher et encore moins évoquer. Leur existence même dérange aussi bien l'éleveur que le

5 N'est-ce pas le fait qu'il crée, qu'il recrée de l'origine que l'éleveur, en agissant en démiurge, peut susciter un sentiment de malaise : "On fabrique les oiseaux que le Bon Dieu a oublié de faire", me disait l'un d'eux. Cf. Sophie Bobbé, *De la création d'une nature nouvelle à la fabrication du vivant*, rapport d'enquête réalisé pour le ministère de l'Environnement (Service de la DPN), 1991.

6 C'est également le cas d'autres animaux exotiques comme les oiseaux coureurs (l'autruche, l'émeu, le nandou).

7 Le fait du loup. *De la peur à la passion. Le renversement d'une image. - Le Monde alpin et rhodanien*, Véronique Campion-Vincent et als. (éd.), 2002 ; Isabelle Mauz, *Gens, cornes et crocs*, Paris, éditeur, 2004.

taxinomiste. Bêtes refoulées, en dépit de leur nombre croissant, les chiens errants quittent les villes, les décharges à ciel ouvert, les maisons de campagne, bref les hauts-lieux de la “domesticité”, pour concurrencer les carnassiers sauvages qui repeuplent nos campagnes et nos bosquets grandissant. Prédateurs sauvages et chiens ensauvagés concurrent au brouillage des catégories : les premiers avec leurs colliers électroniques et leurs noms propres bien connus (Melba etc.). Les seconds, issus de la domestication mais dérivant sans espoir de retour dans le “communautarisme” anonyme de la horde sauvage.

Il est parfois difficile de tenir les frontières, lorsque, de part et d’autre, passent ainsi des contrebandiers

Émergence d’une nouvelle culture du sauvage

Inscrite dans le contexte d’une politique environnementale d’aménagement du territoire, la récente émergence d’une nouvelle culture du sauvage témoignerait d’une crise des représentations traditionnelles. On pourrait sommairement présenter les symptômes de cette crise en suivant les glissements sémantiques attachés au terme polysémique de « sauvage ». Ainsi on constate que :
En passant de la notion d’espèce à celle de population, on territorialise le sauvage.

En passant de la notion de nuisible à celle de « momentanément et localement proliférant », on « écologise » le sauvage et on légitime une intervention non plus motivée par les dommages qu’il occasionne mais par la nécessité de rétablir l’équilibre entre le sauvage et son milieu.

En passant de la notion d’éradication à celle de régulation, on fait de l’animal sauvage un animal bon à gérer.

Comme l’a montré Deléage⁸, le récent recours à la notion de sauvage pour penser la gestion de la biodiversité n’est pas sans conséquence dans la mesure où il tend à associer le terme « sauvage » à celui de « naturel » opposé à « artificiel » (et non plus à celui de « dangereux », remarque André Micoud). Ce glissement catégoriel rejoint précisément la proposition des écologistes de gommer la connotation de dangerosité attachée au sauvage, au profit d’une nouvelle périphrase : « vivant à l’état de liberté naturelle ». ⁹ Aujourd’hui l’animal sauvage est pensé comme le témoin de l’excellence du lieu investi qu’il naturalise et patrimonialise à l’occasion. Une fois territorialisé, écologisé et géré, l’animal « sauvage » devient partie prenante dans les opérations de labellisation de productions artisanales locales d’une part (fromage de brebis avec patte d’ours), et de naturalisation des territoires qu’il occupe d’autre part (aires protégées)¹⁰.

La fabrication du sauvage artificialisé, labellisé et emblématique

Le mode de fabrication d’un “sauvage du 1^o type”¹¹ qui induit un nouveau rapport au territoire - les opérations d’introductions et de réintroductions¹² d’espèces relèvent de cette catégorie.¹³

⁸ Jean-Paul Deléage, 1991, *Histoire de l’écologie. Une science de l’homme et de la nature*, Paris, La Découverte.

⁹ Les Amis des Animaux reprennent ainsi une proposition de loi jamais aboutie présentée par Roland Nungesser en 1988. André Micoud, « Vers un nouvel animal sauvage : le sauvage naturalisé vivant ? » dans *Natures, Sciences, Sociétés*, n°1 (3), 1993, p. 203.

¹⁰ Bernadette Lizet, « La fabrique du naturel et des identités locales », *Génie écologique appliqué à la gestion de l’espace*, collectif auteurs (actes de stages), 1998, pp. 353-361.

¹¹ Il ne s’agit bien évidemment pas de présenter une typologie exhaustive des figures de la sauvagerie.

¹² Ce terme désigne « ... l’apport de spécimens d’une espèce disparue d’une partie de son aire de répartition en vue d’y reconstituer une population viable », Anne Vourc’h et Jean-Pierre Raffin, « La réintroduction des espèces. De la passion à la méthode », *La Recherche*, n° 241, vol. 33, 1992, p. 374.

¹³ Pour une réflexion sur les notions d’introduction et de réintroduction : Valentin Pelosse, « (Ré)introductions d’espèces et agriculture. De l’anthropisation à l’artificialisation », *Économie rurale*, n° 208-209, 1992, pp. 101-104.

Initiée par des études physiologiques, génétiques, éthologiques d'usage, la fabrication de ce "sauvage du 1° type" s'accompagne de nombreuses manipulations et expérimentations. Tout est mis en œuvre pour être en mesure de localiser à tout moment les animaux concernés. La palette de marqueurs ne manque pas. Externes, ces ornements aident aux repérages visuels (bague ou collier colorés, boucle d'oreille, gaines enfilées sur les cornes) ou télémétriques (collier émetteur). D'autres objets, internes cette fois, nécessitent une intervention plus importante (puce électronique sous-cutanée par exemple). L'installation de ces "mouchards", nous le savons, facilite l'identification de ces sauvages que l'on nomme, que l'on baptise (certains ont un parrain ou une marraine) et anthropomorphise à plaisir.

Ainsi peut-on sédentariser ou orienter les déplacements de ce sauvage "fraîchement conçu", notamment lorsqu'il se comporte en prédateur des productions humaines (troupeaux, ruchers, cultures, vergers...). La plantation d'arbres fruitiers (pour les ours par exemple) ou l'installation d'aires de nourrissage (notamment de charniers pour les vautours) visent à subvenir, même partiellement, à ses ressources alimentaires. Lorsque le nouveau venu s'aventure dans un secteur où l'on ne l'attend pas, on peut également choisir de le déplacer. On piège, on endort, puis on déménage les individus concernés dans un secteur plus adapté au jeu auquel on entend les soumettre. La translocation¹⁴, l'éloignement par effarouchement sonore ou par tirs infrarouges (déjà pratiqués sur plusieurs volatiles dont les vautours fauves pyrénéens) font également partie des nombreux moyens dont dispose l'"éco-zoo-technicien" (pour reprendre la terminologie de Micoud) qui veille sur ses protégés.

La prévisibilité semble être le maître mot de la gestion idéale de ce "sauvage du 1° type". Dans ce cas, l'anticipation n'a pas pour unique but de connaître par avance les agissements de l'animal. Elle vise surtout à les prévoir pour mieux les déjouer (rentrer les troupeaux, sortir les chiens de protection, ou piéger pour déplacer l'indésirable). En détournant l'intrus de sa proie, on cherche à supprimer, à euphémiser dirait Norbert Élias, le rapport de prédation.

Parmi les "sauvages du 1° type", il est un autre spécimen, herbivore cette fois, qui, malgré son statut légal de domestique, fait également l'objet de ce processus de "renaturation"/"dénaturation" : il s'agit de l'animal reconstitué¹⁵ qui, lui non plus, n'échappe pas au jeu de distanciation que l'on vient d'évoquer. Mais à une différence près : dans le cas de ce dernier, la mise à distance ne s'organise plus sur le mode synchronique d'un ailleurs géographique (comme c'est le cas pour les animaux réintroduits), mais sur le mode diachronique d'un autrefois temporel par la distance qui sépare l'animal disparu et son homologue reconstitué. Bien que distincts, ces deux processus visent un objectif commun : produire une certaine forme de sauvagerie.

La fabrication maîtrisée d'un sauvage spontané

Contrairement aux (ré)introduction et au renforcement de cheptel qui implique une manipulation physique de l'animal impliquant une "action directe positive", la stratégie de restauration dont relève le "sauvage du 2° type" est le résultat d'une "action indirecte négative" dans la mesure où elle affecte le territoire et non plus l'animal lui-même. Fort de l'éventail d'outils dont il dispose

¹⁴ Ce terme désigne « ... la réimplantation de spécimens d'une espèce depuis une zone de son aire de répartition où elle est toujours présente dans une zone d'où elle a disparu... », cf. A. Vourc'h et J.-P. Raffin, art. cité, p. 374.

¹⁵ Alain Zecchini, « Des animaux reconstitués ? », *Le Courrier de la Nature*, n° 177, mars-avril 1999, pp. 22-27 ; Bernadette Lizet, « Les 'brouteurs' archaïques du génie écologique. Un nouveau rapport à l'animal, à la nature et au territoire », Catherine et Raphaël Larrère [dir.], *La crise environnementale*, Paris, Inra, 1997, pp. 161-78 ; Martine Bergues, « La vache archaïque et l'élan cryptique : un rêve préhistorique au marais Vernier », Martine Bergues, Corinne Boujot, François-Xavier Trivière [dir.], *Marais et zones humides. – astuaria*, n° 1, 2000, pp. 151-162.

(espaces naturels protégés, corridors écologiques, zones refuge et même passages à faune¹⁶), le gestionnaire a soin de mettre à la disposition de ce sauvage tout un réseau labyrinthique à l'échelle européenne¹⁷ avec de multiples passerelles. Le jumelage des espaces protégés transfrontaliers en est un bon exemple (les parcs nationaux français des Pyrénées et du Mercantour prolongent ceux respectivement espagnol et italien d'Ordesa et de Alpi Marittime). Ce faisant, le gestionnaire ouvre la voie aux espèces convoitées, favorisant leurs déplacements (par l'accès à la nourriture) ainsi que l'extension de leurs aires d'occupation. Nous avons tous à l'esprit le passage de frontière des loups italiens, l'extension régulière et rapide de *Canis lupus signatus* ou celle des chevreuils dans l'ensemble de la péninsule ibérique.

La grande liberté de déplacement qui caractérise ce sauvage du 2^o type induit un autre mode de gestion où l'anticipation n'a pas sa place – je parle ici du marquage des animaux et non de l'information qui devrait précéder l'arrivée des nouveaux venus¹⁸. Durant la phase d'extension, associé aux mesures de prévention, le suivi (aux deux sens du terme) vise à "... relever les indices de présence du loup et réaliser les constats de dégâts ..."¹⁹. Par conséquent, la gestion est principalement basée sur l'après-coup - "les attaques constatées sur le cheptel domestique constituent souvent le premier indicateur"²⁰ de présence des nouveaux-venus. Précisons que ces animaux colonisateurs sont rarement équipés d'instruments permettant leur localisation contrairement au sauvage du 1^o type qui est affublé, avant son lâcher, de tout l'appareillage nécessaire à son repérage.

La fabrication d'un "sauvage ordinaire"

Un spécimen de « sauvage ordinaire » est le Chien de compagnie ou chien de travail, ce prédateur domestique potentiel peut également être l'un des 100.000 à 150.000 chiens abandonnés chaque année sur le territoire français (Métropole et outre-mer inclus)²¹. À la même période, l'effectif estimé pour le seul département du Cantal avoisine les 20.000 chiens divagants et/ou errants pour un total de 29.000 chiens²². Les méfaits de cet ensauvagé n'étant pas liés à une quelconque recolonisation territoriale, ils sont difficiles à circonscrire ; à moins de reconnaître que tout chien est un prédateur potentiel. Installés hors zones protégées et/ou occupées par les grands prédateurs protégés, les éleveurs du Centre peuvent largement en témoigner puisqu'ils sont parvenus à sauver leurs exploitations menacées par les prédations incessantes des chiens divagants grâce à l'installation de chien de protection à une époque où aucune mesure n'était prévue²³.

¹⁶ Pour convaincre le potentiel intéressé, on va même jusqu'à utiliser les odeurs spécifiques des espèces visées en disposant dans le passage des crottes de ces animaux, comme l'a expérimenté Vincent Vignon dans un passage inférieur de l'Autoroute A10 (comm. personnelle de V. Vignon, 1998).

¹⁷ Natura 2000 (sans oublier les directives "Oiseaux" et "Habitat") procède de cette politique environnementale d'aménagement territorial.

¹⁸ La venue des loups italiens était non seulement prévisible mais attendue par les scientifiques. L'absence d'information de présence de loups à l'ouest de Gènes sur les cartographies des publications scientifiques, avant les déclarations officialisant leur présence en France, restent donc à expliquer – les détracteurs français des loups ne manquent pas de le souligner, à juste titre.

¹⁹ "Le dispositif de soutien du pastoralisme et de gestion du loup dans la partie française de l'arc alpin" élaboré par le min de l'Agriculture et de la pêche et le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, 2000, p. 6.

²⁰ Marie-Lazarine Poule, « La recolonisation des Alpes françaises par les loups de 1992 à 1998 », *Le Bulletin mensuel de l'ONC*, n°242, mars, 1999, pp. 7.

²¹ Données de la Société de Protection des Animaux, communication personnelle, 1999. En 1982, l'effectif italien de chiens errants est estimé à 25% (soit 850.000) de la population canine générale recensée (3,5 millions) : J. Lecomte, « Éco-éthologie des chiens errants. Position du problème », *Revue d'Écologie (Terre Vie)*, n° 40, 1985, pp. 193-5.

²² Jacques Lecomte, ouv. cit, p. 193.

²³ Sophie Bobbé, « Un mode de garde écologiquement correct. Le chien de protection », *Ethnologie française*, n° 3, 2000, pp. 459-472 ; Sophie Bobbé, « Du chien de protection au patou pyrénéen. Analyse comparative de deux systèmes domesticatoires », Rolande Bonnain, Bernadette Lizet, Jean-Luc Mayaud, Jacques Rémy [dir.], *Éleveurs et animaux domestiques (fin XVIII^e-XX^e siècles)*. Actes du colloque de Rambouillet (28-30 octobre 1998), Paris, ARF, 2004.